

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du mardi 1^{er} mars 2011

Délibération n° CA-2011-04

Modification du règlement intérieur institutionnel de l'EPF PC

Publicité des délibérations et décisions de l'EPF PC

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'établissement adopté par le conseil d'administration dans sa séance du 2 février 2009, et modifié par les délibérations des 12 juin 2009, 1^{er} décembre 2009 et 25 mai 2010 ;

Sur proposition du directeur général,

DÉCIDE

Le règlement intérieur institutionnel de l'EPF PC est modifié par l'ajout d'un « **article 6 bis : Publicité des délibérations et des décisions de l'EPF PC** », rédigé comme suit :

« L'ensemble des délibérations et décisions de l'EPF PC sera publié selon le dispositif suivant :

- a) pour les délibérations et décisions de portée générale :
- affichage de leur dispositif dans le hall d'entrée de l'EPF PC (à l'intérieur contre la vitre), pendant une durée de 2 mois ;
 - enregistrement dans le recueil des actes administratifs de l'EPF PC, tenu et consultable à l'EPF PC ;
 - publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes (RAA) ;
 - demande d'affichage et de publication par tous moyens utiles par les collectivités concernées selon leurs modalités habituelles ;
- b) pour les décisions d'exercice du droit de préemption ou de priorité :
- affichage de leur dispositif dans le hall d'entrée de l'EPF PC (à l'intérieur contre la vitre), pendant une durée de 2 mois ;
 - enregistrement dans le recueil des actes administratifs de l'EPF PC, tenu et consultable à l'EPF PC ;
 - demande d'affichage et de publication par tous moyens utiles par les collectivités concernées selon leurs modalités habituelles»

DIT

que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Le Président du conseil d'administration étant absent,
Le premier Vice-président,

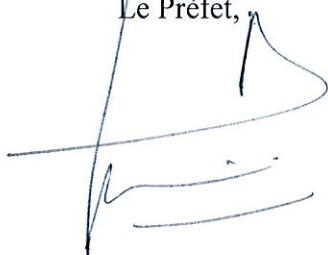


Jacky QUESSON

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 11 MARS 2011

Le Préfet,



Bernard TOMASINI